



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 25 février 2021

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
09/02/2021

Délibération n° B 2021-08

### Convention de partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs Jura (PSL39) et l'UDSPJ relative à la formation BNSSA (modification) : renouvellement

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Jura n° 2010-29 du 6 décembre 2010, n° 2011-08 du 31 mai 2011 et n° 2012-33 du 23 novembre 2012 relatives à la formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2015-4 du 21 janvier 2015 relative à la convention de partenariat avec le CDOS et l'UDSP relative à la formation BNSSA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-33 du 20 novembre 2018 relative à la convention de partenariat avec le PSL39 et l'UDSP relative à la formation BNSSA ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2020-03 du 11 février 2020 relative à la convention de partenariat avec PSL39 et l'UDSPJ relative à la formation BNSSA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Début 2020, la convention de partenariat relative à la formation BNSSA vous était soumise pour intégrer des modifications suite à une nouvelle réglementation.

L'année 2020 était une année test, dès lors il y a lieu de la reconduire pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La faculté de dénonciation annuelle est prévue.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la nouvelle convention dans son article 7 et de m'autoriser à la signer.**

---

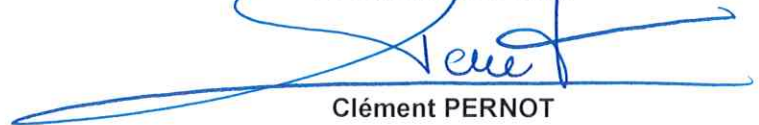
DECISION N° B 2021-08 DU 25 FEVRIER 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention ainsi modifiée et autorise le Président à la signer.

La convention est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 12 MARS 2021  
Affiché le 12 MARS 2021  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT